

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

14 juin 2021

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 14 juin 2021, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames Louiselle Rioux
 Tania Gagnon-Malenfant
 Nancy Gagné

Messieurs Frédéric Bastille

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

2021-06-094

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé tout en ajoutant le point suivant:

13.1 Résolution - approbation pour le financement du projet de remplacement d'installations septiques - lots 5675716 et 5674773

Et tout en retirant les points suivants:

7.1 Résolution - autorisation de paiement - décompte numéro 8 relatif au projet de reconstruction de la caserne d'Incendie
12.1 Résolution - contributions et adhésion par la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-095

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MAI ET JUIN 2021

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021 et celui des séances extraordinaires du 17 mai et du 7 juin 2021 soient et sont adoptés tel que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil

CORRESPONDANCE

La correspondance est passée en revue.

2021-06-096

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE MAI 2021

ATTENDU QUE conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 31 mai 2021;

ATTENDU QUE le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois de mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis, salaires payés, des comptes payés par dépôt direct et des comptes payés par prélèvements en date du 31 mai 2021 totalisant la somme de 381 702.57 \$, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021, pour un montant de 50 057.86 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

Daniel Dufour, secrétaire-trésorier

2021-06-097

RÉSOLUTION - TRANSFERT D'UNE PARTIE DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU SURPLUS AFFECTÉ « AQUEDOC »

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur externe a déposé son rapport concernant les états financiers de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les résultats permettent de quantifier les surplus à virer aux surplus réservés « Aqueduc »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE TRANSFÉRER un montant de 19 528 \$ des surplus accumulés libres au surplus réservé « Aqueduc ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-098

RÉSOLUTION - APPROPRIATION DE SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE - PROJET DE RÉFECTION DES RANGS BELLEVUE ET SOCIÉTÉ EST

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des rangs de la Société Est et Bellevue a requis des services préliminaires d'arpentage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'AFFECTER un montant total de 36 348.82 \$ tiré des surplus accumulés non affectés afin de couvrir les dépenses d'arpentage des rangs de la Société Est et Bellevue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-099

RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 446 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le 6 décembre 2010, la Municipalité a adopté une Politique de gestion contractuelle conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé : « CM ») réputée règlement suivant la loi;

ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que, pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de gestion contractuelle pour s'harmoniser avec la loi 67;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés lors de la séance régulière du 10 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu adopte le règlement numéro 436 modifiant le règlement de gestion contractuelle tel que rédigé et déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-100

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'entente pour les services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge est à échéance;

CONSIDÉRANT la demande de contribution de la Croix-Rouge pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, de 0,17 \$ par personne, par année;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme recrute, forme et maintient un réseau de bénévoles et assure la fourniture de matériel lors de sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents:

DE RENOUELER la lettre d'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans;

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente de 0,17 \$ par personne;

D'AUTORISER le paiement de la contribution au montant de deux cent soixante-dix-neuf et quatre-vingt-dix-neuf (279.99 \$);

QUE le maire et le directeur général ou leur remplaçant soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, la lettre d'entente pour les services aux sinistrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-101

RÉSOLUTION - MOUVEMENT DE PERSONNEL

ATTENDU le changement des tâches imputables à l'arrivée des activités estivales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSE** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ENGAGER M. Nicolas Ouellet, étudiant, affecté aux espaces verts assujetti au salaire minimum, engagement effectif à partir du mai 2021;

D'ENGAGER mesdemoiselles Nada Bernier, Laura-Kim Rioux et Marie-Lee Lévesque à titre d'animatrices pour le camp de jour assujetties au salaire minimum;

D'ENGAGER M. Alexandre Pilon comme pompier à temps partiel affecté au Service de sécurité Incendie de Saint-Jean-de-Dieu;

D'ACCEPTER la démission de M. Mickael Morin de son poste de pompier à temps partiel pour cause de déménagement;

D'ENGAGER M. Yann Archambault à titre d'opérateur de machineries lourdes, préposé aux travaux publics et journalier, poste saisonnier, à partir du 10 juin 2021 assujetti à l'échelon 6 de l'échelle salariale B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-102

RÉSOLUTION - ADJUDICATION - CONTRAT DE RÉFECTION DES RANGS DE LA SOCIÉTÉ EST ET BELLEVUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a mandaté la firme FQM Ingénierie et Infrastructures afin de préparer le devis d'appel d'offres pour la réfection des rangs de la Société Est et Bellevue;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a procédé à un appel d'offres public;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a reçu et a ouvert une (1) soumission mardi le 8 juin 2021 à 11h00;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

✓ Construction B.M.L. inc. 2 421 787 \$

ATTENDU QU'après vérification et analyse effectuées par la firme susmentionnée, cette dernière recommande à la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction B.M.L. inc. au montant de 2 421 787 \$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accorde le contrat de « Réfection des rangs de la Société Est et Bellevue » au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction B.M.L. inc. au montant de 2 421 787 \$ plus taxes sous réserve de la réception du certificat de conformité de la firme FQM Ingénierie et Infrastructures inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-103

RÉSOLUTION - SIGNATAIRES AUTORISÉS - CONTRAT DE VENTE DE BIOMASSE FORESTIÈRE POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

CONSIDÉRANT l'obligation légale de transiger avec le Syndicat des Producteurs forestiers du Bas-St-Laurent pour l'achat de rondins destinés à la préparation de la biomasse pour le réseau de chaleur;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat est l'agent de négociation et l'agent de vente exclusif des producteurs de bois de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accepte les termes du contrat de vente de biomasse forestière pour la production d'énergie soumis par le Syndicat des Producteurs forestiers du Bas-St-Laurent en date du 27 mai 2021;

QUE messieurs Alain Bélanger, maire, et M. Daniel Dufour, directeur général, soient et sont autorisés à signer le contrat susmentionné applicable du 1 avril 2021 au 31 mars 2022, lequel contrat est articulé autour de la commande de 1200 tonnes métriques humides de biomasse forestière à 38.50 \$ la tonne plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-104

RÉSOLUTION - AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 6 - AMÉLIORATION DE L'ACCÈS UNIVERSEL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-CLAUDE-BÉLISLE

ATTENDU la confirmation datée du 25 février 2020 à l'effet que le projet de « Amélioration de l'accès universel au centre Jean-Claude-Bélisle » était retenu pour l'octroi d'une aide financière maximale de 100 000 \$ dans le cadre du programme PRIMADA;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a octroyé le contrat d'amélioration de l'accès universel au Centre communautaire et sportif Jean-Claude-Bélisle (aussi appelé « parcours sans obstacle ») à l'entreprise « *Les Constructions Unic inc.* » pour la somme de 195 700 \$ plus taxes;

ATTENDU l'avancement des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu autorise un sixième paiement à l'entreprise « Les Constructions UNIC » pour les travaux de mise aux normes du parcours sans obstacle au Centre communautaire et sportif Jean-Claude-Bélisle au montant de 25 532.01 \$ plus taxes suivant le certificat de paiement émis par la firme *Atelier 5* en date du 4 juin 2021;

QUE M. Daniel Dufour, directeur général, soit et est autorisé à signer le certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage transmis par la firme *Atelier 5* en date du 25 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-06-105

RÉSOLUTION - APPROBATION POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE REMPLACEMENT D'INSTALLATIONS SEPTIQUES - LOTS 5675716 ET 5674773

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a adopté un programme de mise aux normes des installations septiques et visant la protection de l'Environnement, lequel programme consiste en l'octroi d'une aide financière remboursable pour la construction ou la réfection d'installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration de ce programme aura pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les articles 4 et 92 de la Loi sur les compétences municipales permettent à la municipalité de mettre en place d'un tel programme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt financement la mise aux normes des installations septiques a été approuvé par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation en date du 23 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu approuve le financement des projets suivants de remplacement des installations septiques:

PROPRIÉTAIRE	ADRESSE
Jeannine Caron	284, route 293 Nord

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-06-106

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 20h20.

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général

